Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan de gestion du meunier des montagnes (*Catostomus platyrhynchus*), populations du Pacifique de 2021 à 2025



2026

Loi sur les espèces en péril

Série de rapports sur les plans de gestion

Canada

Citation recommandée :

Pêches et Océans Canada. 2026. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan de gestion pour le meunier des montagnes (*Catostomus platyrhynchus*), populations du Pacifique, de 2021 à 2025. Série de rapports sur les plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iii + 7 p.

Pour obtenir des exemplaires du document de rétablissement, ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris le rapport de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril.

Photo de couverture : Photo du meunier des montagnes par © Mike Pearson/PearsonEcological

Also available in English under the title: Report on the Progress Towards the Implementation of the Management Plan for the Mountain Sucker (*Catostomus platyrhynchus*), Pacific populations, for the Period 2021 to 2025.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Pêches et des Océans, 2026. Tous droits réservés.

ISBN 978-1-100-00276-7
Nº de catalogue Fs41-1/1-2026F-PDF

Le contenu, excluant la photo, peut être utilisé sans autorisation à condition de citer correctement la source.

Préface

Conformément à la Loi sur les espèces en péril (L. C. 2002, ch. 29) (LEP), il incombe au(x) ministre(s) compétent(s) de produire un rapport sur la mise en œuvre des documents de rétablissement pour les espèces en péril. Ces documents comprennent des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion. Ces rapports doivent décrire la progression du rétablissement ou de la conservation[1] des espèces.

La ministre des Pêches est la ministre compétente pour les espèces aquatiques en péril. Pêches et des Océans Canada (MPO) a préparé ce document.

Les rapports sur les progrès de la mise en œuvre des documents de rétablissement contiennent; entre autres, le suivi des efforts collectifs déployés par les ministres compétents, les gouvernements provinciaux, les gouvernements territoriaux et les autres groupes impliqués dans la réalisation des actions contribuant au rétablissement et à la conservation des espèces en péril.

Le préambule de la LEP indique que le succès du rétablissement et de la conservation des espèces en péril dépend de l'engagement et de la coopération de plusieurs acteurs. Le MPO, ou tout autre partenaire n'y arrivera pas seul. La population canadienne est donc invitée à mettre en œuvre les documents de rétablissement pour le bien des espèces en péril et de la société canadienne.

Remerciements

Le présent rapport sur les progrès a été préparé par Alaina Dowling, Carrie Kwok, Maggie Boothroyd et Oliver Barker du Programme sur les espèces en péril du MPO, avec la contribution de Scott Gilmore du secteur des Sciences du MPO et du gouvernement de la Colombie-Britannique. Les progrès réalisés dans la conservation de l'espèce qui sont décrits dans le présent rapport n'auraient pu l'être sans les partenariats et les contributions de nombreuses personnes et organisations.

[1] Le terme « rétablissement » s'applique aux espèces inscrites aux termes de la LEP comme menacées, en voie de disparition ou disparues du pays. Pour ces espèces, le ministre compétent est tenu d'élaborer un programme de rétablissement et un ou plusieurs plans d'action. Le terme « conservation » s'applique aux espèces inscrites aux termes de la LEP comme préoccupantes. Pour ces espèces, le ministre compétent est tenu d'élaborer un plan de gestion.

Sommaire

Le présent rapport résume les progrès réalisés par Pêches et Océans Canada (MPO) et ses partenaires dans la mise en œuvre du plan de gestion pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique, de 2021 à 2025. Pendant la période visée par le rapport, des progrès ont été réalisés pour 2 des 4 stratégies générales, notamment le comblement des lacunes dans les connaissances sur l'aire de répartition, la taxonomie et les menaces, grâce aux registres historiques, aux relevés d'ADN environnemental et à la recherche sur les effets cumulatifs. Toutefois, le statut de l'objectif de gestion n'a pas pu être évalué à cause de renseignements toujours manquants.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le contenu de ce document, veuillez communiquer avec le Programme des espèces en péril (DFO.PACSAR-LEPPAC.MPO@dfo-mpo.gc.ca).

Table des matières

Préface i
Remerciements i
Sommaire ii
Table des matières iii
1 Introduction 1
2 Progrès réalisés vers l’atteinte des objectifs de gestion pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique 1
3 Lacunes et priorités futures pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique 4
4 Conclusion 6
5 Références 7

1 Introduction

ESPÈCE PRÉOCCUPANTE



Meunier des montagnes, populations du Pacifique
Crédit : © Mike Pearson/Pearson Ecological

Pêches et Océans Canada (MPO) et ses partenaires ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des mesures de conservation définies dans le « Plan de gestion du meunier des montagnes (*Catostomus platyrhynchus*), populations du Pacifique, au Canada » (MPO, 2020), grâce aux mesures entreprises entre février 2021 et février 2025 pour soutenir la conservation du meunier des montagnes, populations du Pacifique[2]. Le plan de gestion présente des renseignements détaillés sur l'espèce, les menaces qui pèsent sur elle, ses besoins, les objectifs de gestion et les mesures de conservation.

Ce rapport sur les progrès fait partie d'une série de documents consacrés à l'espèce qui devraient être pris en considération ensemble, notamment le plan de gestion. Veuillez consulter le profil du meunier des montagnes, populations du Pacifique, dans le Registre public des espèces en péril, pour obtenir davantage de renseignements et les documents connexes à son sujet.

2 Progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de gestion pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique

Les objectifs de gestion établissent, dans la mesure du possible, les conditions nécessaires à la conservation de l'espèce. L'objectif de gestion pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique, est le suivant :

- Maintenir des populations autosuffisantes dans l'ensemble de leur aire de répartition actuelle afin d'assurer la viabilité à long terme de l'espèce à l'état sauvage.

Le plan de gestion définit 4 stratégies générales pour atteindre l'objectif de gestion établi pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique. Au cours de la période

[2] La réévaluation du complexe d'espèces du meunier des montagnes, réalisée en 2022 par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, a permis de mettre à jour le nom de l'unité désignable du meunier des montagnes, populations du Pacifique ; il s'agit maintenant du meunier de la cordillère (*Pantosteus bondi*). Le présent rapport sur les progrès utilise encore l'appellation « meunier des montagnes, populations du Pacifique », en vertu de l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*.

visée par le rapport, le MPO et ses partenaires ont pris des mesures de conservation dans le cadre de 2 stratégies générales. Certaines des principales réalisations sont décrites ci-après.

Stratégie générale 1 : Inventaire et surveillance

- L'examen et la vérification des registres d'occurrence historiques (y compris les spécimens et bases de données des musées) ont permis de déceler des erreurs généralisées dans l'identification des espèces, affinant ainsi la compréhension de l'aire de répartition de l'espèce (Gilmore *et al.,* 2026).
- Le métacodage à barres[3] de l'ADN environnemental (ADNe) a confirmé la présence des populations du Pacifique du meunier des montagnes dans les bassins versants du Fraser et de la rivière North Thompson où l'espèce a été historiquement signalée. Cette initiative a démontré que le métacodage à barres de l'ADNe est un outil efficace pour détecter l'espèce (Gilmore *et al.*, 2026).

Stratégie générale 2 : Recherche

- Dans le cadre de la réévaluation de 2022, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a intégré une nouvelle recherche génétique. Celle-ci a révélé que le poisson, anciennement identifié comme le meunier des montagnes, comprenait 2 espèces distinctes. Par conséquent, les populations du Pacifique ont été classées de nouveau comme meunier de la cordillère (*Pantosteus bondi*; COSEPAC, 2022).
- Une évaluation des effets cumulatifs sur les espèces en péril dans la vallée du Fraser a révélé que les perturbations riveraines, la sédimentation et la pollution présentaient les cotes de menace les plus élevées pour les populations de meunier des montagnes du Pacifique (Boyd *et al.,* 2022).
- Une analyse géospatiale subséquente a été réalisée pour évaluer les menaces cumulatives au poisson et à son habitat dans le bassin du fleuve Fraser. Il a été constaté que les menaces climatiques cumulatives peuvent représenter un risque plus élevé pour les populations de meunier des montagnes du Pacifique que les menaces cumulées liées à l'activité humaine et à la perturbation du paysage (MPO, 2024).

Stratégie générale 3 : Gestion et coordination

- Aucune mesure n'a été prise à l'égard de cette stratégie générale au cours de la période visée par le rapport.

Stratégie générale 4 : Intendance et sensibilisation

[3] L'ADN environnemental (ADNe) est du matériel génétique que les organismes excrètent dans leur environnement, par exemple dans l'eau. Le métacodage à barres par ADNe est une méthode utilisée pour analyser ce matériel génétique dans des échantillons environnementaux. Elle permet de détecter et d'identifier de nombreuses espèces à la fois.

- Aucune mesure n'a été prise à l'égard de cette stratégie générale au cours de la période visée par le rapport.

Les progrès réalisés en vue de l'atteinte de l'objectif de gestion sont évalués au moyen d'indicateurs de rendement. Le tableau 1 présente un aperçu des progrès réalisés par rapport aux indicateurs de rendement à la fin de la période visée par le rapport. Les indicateurs de rendement qui ont été partiellement atteints ou qui n'ont pas été atteints sont traités dans la section « Lacunes et priorités futures » ci-après.

Tableau 1 : État des indicateurs de rendement pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique, entre février 2021 et février 2025.

Indicateur de rendement	État[4]
Observer une abondance de population stable ou positive	Non atteint
Observer une préservation ou une expansion de l'aire de répartition, en tenant compte de la variation naturelle	Partiellement atteint, en cours

3 Lacunes et priorités futures pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique

Pendant la période visée par le rapport (de février 2021 à février 2025), des activités ont été entreprises à l'appui de 2 des 4 stratégies générales définies dans le plan de gestion. Il n'y a pas suffisamment de renseignements pour évaluer le statut de l'objectif de gestion, car un indicateur de rendement n'a pas été respecté et le second ne l'a été que partiellement. Les prochaines étapes prioritaires sont les suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance de la population pour mesurer les indicateurs de rendement et les progrès vers l'atteinte de l'objectif de gestion.
- Faire progresser la connaissance des caractéristiques du cycle biologique et des besoins en matière d'habitat afin de mieux comprendre comment les menaces ont une incidence sur les populations de meunier des montagnes du Pacifique.

4**Atteint** : l'indicateur de rendement démontre l'atteinte des objectifs, donc aucune autre action n'est nécessaire.
Atteint, en cours : l'indicateur de rendement démontre l'atteinte des objectifs, mais il y aura une poursuite des travaux et activités jusqu'au rétablissement de l'espèce.
Non atteint : l'indicateur de rendement indique que les objectifs n'ont pas été atteints et que les progrès réalisés sont insignifiants ou inexistants.
Partiellement atteint, en cours : l'indicateur de rendement indique que les objectifs n'ont pas été atteints, mais il y a eu quelques progrès (parfois des progrès importants).

- Développer et distribuer du matériel de sensibilisation pour le grand public, l’industrie et les propriétaires fonciers afin de promouvoir la conservation des populations de meunier des montagnes du Pacifique.
- Encourager les propriétaires fonciers, les membres de l’industrie et les ordres de gouvernement concernés à prendre en compte l’espèce et les menaces qui pèsent sur elle dans le développement, la mise en œuvre et la mise à jour des plans d’utilisation des terres, des permis d’utilisation de l’eau, des plans communautaires officiels, des règlements municipaux et des lignes directrices en matière de gestion.

4 Conclusion

Pendant la période visée par le rapport, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures de conservation et dans 2 des 4 stratégies générales définies dans le plan de gestion pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique. Cependant, le statut de l'objectif de gestion n'a pas pu être évalué en raison des renseignements toujours manquants. Les progrès réalisés à ce jour comprennent le comblement des lacunes dans les connaissances sur l'aire de répartition, la taxonomie et les menaces grâce aux registres historiques, aux relevés sur l'ADN environnemental et à la recherche sur les effets cumulatifs. Les prochaines étapes prioritaires comprennent la surveillance continue, une recherche accrue sur les menaces et le renforcement de l'intendance par la sensibilisation aux facteurs à prendre en compte au sujet de l'espèce et à leur intégration dans le cadre de décisions de gestion des terres et de l'eau.

Le MPO demeure déterminé à assurer la conservation de toutes les espèces aquatiques en péril. Les travaux qui ont été entrepris et achevés à ce jour ont jeté des bases solides pour la gestion continue du meunier des montagnes, populations du Pacifique. Le MPO et ses partenaires demeurent résolus à atteindre les objectifs de gestion pour le meunier des montagnes, populations du Pacifique. Ils invitent toute personne intéressée à participer au processus.

5 Références

Boyd, L., P. Grant, J. Lemieux et J.C. Iacarella. 2022. Cumulative Effects of Threats on At-Risk Species Habitat in the Fraser Valley, British Columbia (en anglais seulement). Can. Manuscr. Rep. Fish. Aquat. Sci. 3243 : viii + 65 p.

COSEPAC [Comité sur la situation des espèces en péril au Canada]. 2022. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le meunier des plaines (*Pantosteus jordani*), population de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson, population de la rivière Missouri, et le meunier de la cordillère (*Pantosteus bondi*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xxii + 80 p.

Gilmore, S., C. Abbott, R.A. Castaneda, L. Stenhouse, A. Van Nynatten, J. Wade et P. Grant. 2026. A complete summary of Cordilleran Sucker (*Pantosteus bondi*; Catostomidae) occurrence data in British Columbia, Canada. Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci. 3759 : vii + 22 p.

MPO [Pêches et Océans Canada]. 2020. Plan de gestion du meunier des montagnes (*Catostomus platyrhynchus*), populations du Pacifique, au Canada. Série des plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iii + 19 p.

MPO [Pêches et Océans Canada]. 2024. Mesures et indicateurs géospatiaux des menaces pour l'habitat du poisson dans le bassin du fleuve Fraser, en prenant Thompson-Nicola comme étude de cas. Secr. can. des avis. sci. du MPO. Avis sci. 2024/041.